

Réponse du Ministère des Solidarités et de la Santé

Publiée dans le JO Sénat du 16 avril 2019

Le ministère des solidarités et de la santé suit avec attention les difficultés que peuvent connaître certains patients atteints de fibromyalgie et souhaite s'appuyer sur une expertise de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) afin d'avoir des connaissances actualisées issues des recherches internationales et pluridisciplinaires sur la fibromyalgie.

Les cinq axes principaux de cette expertise sont : les enjeux sociétaux, économiques et individuels en France et à l'étranger ; les connaissances médicales actuelles ; la physiopathologie de la fibromyalgie ; la prise en charge médicale de la douleur chronique et la problématique spécifique en pédiatrie.

Cette expertise devrait permettre d'actualiser les recommandations professionnelles faites en 2010 par la Haute autorité de santé (HAS).

Les travaux de l'INSERM sont en cours avec la constitution d'un important fonds documentaire multidisciplinaire et d'un groupe d'experts interprofessionnels national et international.

La publication du rapport définitif est attendue pour le 4ème trimestre 2019.

En ce qui concerne la production par la HAS de « Recommandations sur le parcours d'un patient douloureux chronique » la publication est prévue très prochainement.

Ces étapes sont indispensables pour améliorer le diagnostic, la prise en charge et la réflexion sur une éventuelle reconnaissance de la fibromyalgie.